

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 décembre 2019 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
supérieur**

A.Gt 21-04-2022

M.B. 22-06-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 28, § 1er, alinéa 1er ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur ;

Considérant la proposition du Secrétariat général de l'enseignement catholique du 15 mars 2022 ;

Considérant la proposition du SLFP-Enseignement du 21 mars 2022 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 3°, a), les mots «M. Stéphane HEUGENS» sont remplacés par les mots «Mme Jenifer CLAVAREAU» ;

2° au 4°, e), les mots «Mme Isabelle DUBOIS» sont remplacés par les mots «Mme Myriam DREESEN».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 avril 2022.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY